

Conférence relative à la votation fédérale du 8 février 2009

1. Rappel des points importants

- La voie des bilatérales a été nécessaire suite au rejet, par le peuple suisse, de l'entrée dans l'EEE le 6 décembre 1992. L'EEE (Espace Economique Européen) est un accord couvrant 30 pays européens et règle la question de l'extension des 4 libertés fondamentales : A savoir : la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Pays membres de l'EEE : tous les pays membres de l'UE, soit 27 Etats et les 3 pays membres de l'AELE. Au total 30 pays.
 - Suite au rejet populaire de 1992, la Suisse s'est lancée dans le long cheminement visant à mettre en place des accords bilatéraux. (10 ans d'effort)
 - En 2002, sont entrées en vigueur les bilatérales I. Dans cet accord est contenu le principe de la libre circulation des personnes et cela pour une durée initiale de 7 ans. Le CF et le Parlement avait décidé que la reconduction de l'Accord serait sujette à référendum. (2002 + 7 = 2009, nous y sommes donc !).
 - D'autre part, la votation vise également à étendre l'Accord à la Bulgarie et à la Roumanie qui sont entrés dans l'UE en 2007. Selon le même principe, en 2005 le peuple suisse avait accepté d'étendre l'Accord à 10 nouveaux Etats (les pays de l'Est : Pologne, etc...)
 - Qu'est-ce que la libre circulation des personnes :
 - a) Elle donne aux Suisses le droit d'habiter et de travailler dans l'UE
 - b) Elle donne aux habitants de l'UE le droit d'habiter et de travailler en Suisse
- NB Pour obtenir un permis de séjour en Suisse, il faut justifier :
- a) d'un contrat de travail
 - b) être indépendant ou pouvoir subvenir à ses besoins.

2. Les questions posées et les recommandations

- Acceptez-vous l'AF du 13 juin 2008 portant approbation de l'Accord entre la Suisse et l'UE (...) ainsi que l'extension de l'Accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie
- Le Parlement et le CF recommandent d'accepter le projet. (Le CN par 143 voix contre 40 et 6 abstentions, le Conseil des Etats par 35 voix contre 2 et 4 abstentions).

3. Problème de la reconduction de l'Accord et de son extension :

- Initialement, il devait avoir lieu dans 2 projets distincts :
 - a) la libre circulation pour sa reconduction définitive...
 - b) l'extension de l'accord à 2 nouveaux Etats (idem à ce qui s'était passé pour 10 Etats en 2005 !)

La raison du rejet de l'idée de 2 votations :

- Si on acceptait la prorogation de l'Accord, il était impossible d'exclure 2 pays. La reconduction de l'Accord n'est garantie que si nous l'appliquons à l'ensemble des pays membres de l'UE. En clair, cela signifie qu'un rejet le 8 février aurait pour conséquence de rendre caduques l'ensemble des bilatérales I.

4. Remarque au sujet de la Bulgarie et de la Roumanie et de l'extension de la libre circulation à ces pays...

- a) l'extension se fera par étape pendant 7 ans :
 - il y aura un contingentement
 - priorité aux travailleurs suisses sur le marché du travail
 - contrôle des salaires et des conditions de travail par les autorités suisses avant tout engagement.
- les 3 années suivantes, il y aura possibilité de réintroduire des contingentements.
- Donc, la libre circulation, avec ces 2 pays, interviendra dans 7 ans + 3 ans = 10 ans... (Les Roumains et Bulgares seront dans la situation des autres membres de l'UE en 2019)

5. Contenu des bilatérales I

- en cas de refus, les Bilatérales I tomberont automatiquement. Les accords de Schengen et de Dublin (inclus dans les bilatérales II) seront aussi en danger.

Contenu des bilatérales I (7 accords) :

- libre circulation des personnes
- suppression des obstacles techniques...
- large accès aux marchés publics
- Commerce facilité pour certains produits agricoles (fromage)
- Entente dans le domaine des transports terrestres
- Accès réciproque dans le transport aérien
- Participation aux programmes de l'UE en matière de recherche.

6. Arguments des comités référendaires

- Rappel des partis en faveur du Non : l'UDC, les jeunes UDC, la Lega. L'UDC a changé d'avis à ce sujet. Tout d'abord en faveur et ensuite pour le Non mais un tiers environ des parlementaires fédéraux sont pour l'acceptation.
- Risque d'un accroissement de l'immigration.
- Importation du chômage des pays qui nous entourent (nous avons déjà actuellement plus de 100'000 chômeurs)
- dumping salarial
- augmentation de la criminalité
- le problème lié au fait de savoir s'il fallait poser 2 questions plutôt qu'une a encouragé certains parlementaires UDC a finalement opter pour le Non.

7. Arguments du CF

- l'UE est notre principal partenaire : 1 franc sur 3 provient de nos relations avec l'UE
- Les accords des bilatérales I – large majorité du peuple en 2000 – ont fait leurs preuves
- L'accord sur la libre circulation des personnes fait partie intégrale des bilatérales I
- Le rejet du projet d'Accord met en péril l'ensemble des bilatérales. (y compris l'Accord de Schengen qui fait partie des bilatérales II)
- Le CF est d'avis que le cadre économique des bilatérales I assure notre prospérité et prend encore plus d'importance en période d'incertitude économique. Un Non remettrait en cause la voie bilatérale et nuirait à la compétitivité de la Suisse.
- Les accords bilatéraux sont le socle de nos relations économiques avec l'UE, il faut les consolider
- Le bilan de ces 6 dernières années confirme qu'un marché du travail ouvert renforce la compétitivité de la Suisse.
- Les Accords bilatéraux sont une solution taillée sur mesure pour défendre les intérêts de la Suisse.
- L'économie suisse est tributaire des travailleurs étrangers.

- La libre circulation des personnes a surtout amené en Suisse de jeunes travailleurs étrangers qualifiés qui versent plus de cotisation AVS/AI qu'ils ne reçoivent de prestations.
- Concernant le chômage et les prestations qui pourraient être versées à des étrangers, seules les personnes ayant travaillé en Suisse et versé suffisamment de cotisations peuvent toucher des prestations.
- sont favorables à l'Accord :
 - Tous les partis politiques suisses (./ l'UDC)
 - Les principaux membres de l'Union suisse des paysans
 - Avenir Suisse
 - Economiesuisse
 - L'Union syndicale suisse
 - L'Union patronale suisse, etc...

8. Conclusion

Le 8 février prochain, c'est en fait l'avenir de la politique européenne de la Suisse qui est posé.